

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 28 mars 2022 au foyer rural de Bouzel sous la présidence de Jean-Michel CHARLAT, 1^{er} vice-président

Les points suivants ont été traités :

AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE : Mme Martin est venue présenter le dispositif créé en 2018 pour répondre à la problématique de la surpopulation carcérale et à la nécessité de développer des peines qui favorisent la prévention de la récidive et l'insertion des personnes condamnées. La durée du TIG est comprise entre 20 et 400 h et les travaux proposés doivent être inscrits sur une liste auprès du tribunal judiciaire.

5 bonnes raisons d'accueillir un TIG :

- donner à une personne l'opportunité de reprendre confiance et de s'insérer dans la société,
- confier au tuteur une mission valorisante, qui donne encore plus de sens à son métier,
- contribuer à l'œuvre de justice et à l'action collective de prévention de la délinquance pour la sécurité de tous,
- bénéficier d'un appui pour réaliser vos missions,
- s'engager dans une action socialement responsable et contribuer à une société plus inclusive.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

1 - L'épicerie solidaire : Elle apporte une aide alimentaire et met aussi en place des actions éducatives auprès des familles et des personnes en grande précarité. 168 ménages ont été reçus en 2021 représentant 3 208 personnes aidées. La crise sanitaire a accentué l'appauvrissement des bénéficiaires avec 75 % qui ont un reste à vivre individuel journalier inférieur à 3 €. L'association a mutualisé, avec la ville de Billom, l'embauche d'un travailleur social et un important travail est fait pour développer des ateliers : habits des familles, finances et pédagogie, cuisine et couture. Pour 2022, elle a exprimé des besoins pour 16 000 € d'aides au fonctionnement et 6 450 € pour du renouvellement du matériel de nettoyage soit 22 450 €.

2 - La Régie de territoire des deux rives : L'association existe depuis 7 ans, porte des activités économiques support d'emplois pour des personnes en insertion, et se mobilise en proposant différentes actions pour la population. L'activité a fortement augmenté et l'association ne cesse de se structurer et de gagner en professionnalisation. Elle est par ailleurs labellisée par la CAF Espace de vie sociale et accueille des personnes pour des cours de lutte contre l'illettrisme, informatiques, des ateliers créatifs parents/enfants, la découverte du territoire... et a mis en place des nouveaux services comme l'accès à Doctolib, l'ANAH pour la rénovation énergétique... grâce à de nombreux bénévoles. 53 salariés ont travaillé sur de l'exploitation maraîchère, l'entreprise de multi-services, l'entretien d'espaces naturels (CAM, Fayet, St-Jean, Ecopôle) ou encore sur un nouveau chantier à Lezoux. En 2021, le conseil communautaire décide d'une augmentation et de l'octroi d'une subvention de 16 000 €.

3 - Foire de Chignat : soutien à la Foire de Chignat du 3 septembre pour 500 €.

4 - Les P'tites pépites : cette ressourcerie a ouvert ses portes en 2020 à Billom. Elle compte 31 adhérents et deux salariés. Le succès a immédiatement été là mais le taux de réemploi et la diversification des filières sont limitées faute de place et de main d'œuvre. L'association souhaite recruter une 3^{ème} personne et l'assemblée décide d'allouer 5 000 € à cette action inscrite au Plan Climat.

TRANSITIONS/PLAN CLIMAT : L'assemblée valide la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux actions de transition. L'objectif est d'aider des associations ou collectivités du territoire de Billom Communauté qui organisent des événements autour des transitions. Cette action s'inscrit dans les actions du plan climat, notamment l'action 3 : sensibiliser et communiquer autour du PCAET. Pour être éligibles, les projets devront répondre à différents critères, ne pas avoir été réalisés avant la date du Conseil Communautaire et seront examinés après un appel à projets dont la limite des réponses sera le 30 juin. Le conseil réserve 5 000 € des 15 000 € du budget animation du plan climat à cette action.

FINANCES :

a) Adoption des deux comptes de gestion et des deux comptes administratifs 2021 :

1 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 du budget principal de Billom Communauté qui s'élève en fonctionnement à : 9 716 313,75 € de dépenses et 9 914 763,76 € de recettes ; en investissement à 1 080 074,16 € de dépenses et à 1 578 770,75 € de recettes.

2 - Les comptes de gestion et administratif 2021 du budget annexe du PAE de l'Angaud sont approuvés pour 685 649,23 en dépenses de fonctionnement et 763 337,23 en recettes de fonctionnement ; 730 742,60 € en dépenses d'investissement et 459 803,08 € en recettes d'investissement.

b) Affectation de résultat :

1 - Pour le budget principal : le résultat comptable courant (198 450,01 €), ajouté au résultat antérieur (2 053 045,38 €), permet de reporter 1 751 495,39 € au compte 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter 500 000 € (compte 1068) en recettes d'investissement.

En investissement, le résultat comptable courant (498 696,59 €), ajouté au résultat antérieur reporté (912 680,89 €), permet de reporter la somme de 1 411 377,48 € au compte 001 en recettes d'investissement.

3 - Pour le PAE : la somme de 371 381,92 € et reportée en recettes de fonctionnement et celle de 485 772,73 € en dépenses d'investissement.

c) Amortissements : conformément au décret du 25 décembre 2015, il est possible de neutraliser, depuis le 1^{er} janvier 2016 la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Toutefois, cette décision doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Pour 2022, il est décidé de neutraliser la somme de 30 563,45 €.

d) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 : ils sont inchangés depuis 2017 mais à partir de 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, l'assemblée n'a plus de taux à voter : CFE : 26,09, TFPB : 0,252, TFNB : 5,71 et SBA : 10,88 % pour la part fixe (correspondant à un produit de 2 250 372 €) à laquelle se rajoute une part variable correspondant à la part incitative qui pourrait être d'environ 744 976 € de recettes.

e) 1 - Budget principal 2022 : celui-ci est présenté en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget principal de fonctionnement s'équilibre à 12 046 502,42 €. (dont 3,1 millions pour les ordures ménagères, 1,2 million de reversement aux communes en attribution de compensation et 950 000 € de reversement à l'État pour le FNGIR). En investissement, les dépenses s'élèvent à 2 549 803,85 € et les recettes à 3 493 353,09 €.

Parmi les nouvelles dépenses : deux postes créés sur en 2021 et qui seront sur 12 mois en 2022 (coordinatrice jeunes et chargée de mission économie/agriculture), la création d'un demi-poste en RH-compta, une augmentation de l'assurance statutaire (62 000 €), un nouveau dispositif habitat, l'enquête ménage avec le SMTC.

Et toujours en section de fonctionnement : Château de Mezel, l'espace naturel sensible puys de Mur et de Pileyre, le contrat territorial Litroux/Jauron le PLUI-H, le réseau des bibliothèques, le Pays d'Art et d'Histoire, les actions culturelles, les actions jeunes, l'entretien de la ZAC des Littes, le réseau petite enfance, le multi-accueil, les subventions aux associations ; en section d'investissement : la voie verte des bords d'Allier, l'accessibilité, le siège communautaire, le centre aquatique avec des espaces ludiques extérieurs et la rénovation énergétique, le renouvellement de matériel informatique..., le multi-accueil (gros équipement), de la voirie au château de Montmorin, l'aménagement de trois circuits de valorisation du patrimoine, le réaménagement du bureau d'information touristique de Billom, et des acquisitions foncières pour l'accueil des gens du voyage.

2 - Budget annexe du Parc d'activités Économiques de l'Angaud 2021 : la section de fonctionnement s'équilibre à 1 503 325,91 € et l'investissement à 1 462 176,59 €. Les dépenses comprennent principalement des achats de terrains, des travaux d'aménagement et les frais liés à la commercialisation confiée à la société assemblia.

Les deux budgets ont été approuvés à l'unanimité.

HABITAT : L'étude pré-opérationnelle pour un nouveau dispositif arrive à son terme et à l'issue des nombreuses réunions des comités de pilotage et technique, un programme pour une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est validée avec l'objectif d'assurer la continuité de celle qui se termine le 13 juin. Les trois orientations restent les mêmes : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'autonomie. Toutefois, des nouveautés sont apportées à savoir : une aide à la sortie des énergies fossiles (pour les dossiers éligibles à la précarité énergétique), une prise en compte des 6 GIR pour l'autonomie, une prime à la sortie de la vacance pour les propriétaires occupants et les bailleurs selon des zones géographiques identifiées par commune.

Deux simulations ont été présentées et le conseil communautaire valide le programme le plus ambitieux, en conformité également avec les politiques publiques déjà approuvées à travers le Plan Climat et le PLUI-H. C'est ainsi que sur les 5 années du programme, Billom Communauté pourrait apporter 810 650 € de subventions et l'ANAH 2 144 200 € aux habitants ; ces aides bénéficient par ailleurs à l'économie locale et donc aux entreprises qui assurent la réalisation des travaux.

La SACICAP sera un nouveau partenaire de Billom Communauté et pourra assurer, selon les besoins, des avances de subventions aux bénéficiaires. Enfin, l'assemblée valide le lancement de la consultation pour un nouvel opérateur avec l'objectif de le retenir d'ici fin mai.

GENS DU VOYAGE : une famille actuellement installée sur un terrain pollué, sera déplacée sur un nouveau terrain à Vertaizon. Pour ce faire, l'assemblée valide l'acquisition du terrain à l'Euro symbolique à la commune, les études, le plan de financement pour un projet estimé à 135 290 € HT dont 103 000 € de travaux, subventionnables à 80 % par le Cd 63 et l'État dans le cadre d'un appel à projets.

ESPACES EXTÉRIEURS LUDIQUES AU CENTRE AQUATIQUE : un avenant n°1 d'un montant de 13 330 € HT est validé pour le lot 1 relatif aux gros œuvre, VRD et espaces verts pour les aménagements de toboggans au centre aquatique. Le béton sablé sera remplacé par un revêtement en EPDM (Éthylène-propylène-diène-monomère) et ce, pour des raisons de sécurité.

ENFANCE-JEUNESSE : l'autorisation est donnée au président pour valider, par mail, la mise à jour de l'annexe 6 de la Convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS : Charline Monnet est désignée comme déléguée titulaire à l'EPF Auvergne et Dominique Serre comme délégué suppléant au SBA en remplacement de Jean-François Borie qui a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

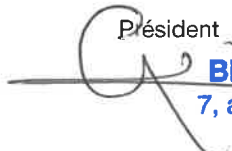
AUTRES POINTS : décisions du bureau du 14 mars 2022 :

- x Attribution d'une subvention de 5 177 € au SEAT de l'Ecopôle pour des travaux (estimés à 55 135 €) d'installation d'une famille de gardiens sur le site de Champmot.
- x CRTE : refus de répondre favorablement à la demande de l'État concernant la priorisation, par l'EPCI, des actions inscrites au contrat pour 2022 et correspondant à des dépôts de dossiers des communes.

Fait à Billom le 29 mars 2022

Gérard Guillaume,

Président


Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM